



Conseil économique et social

Distr. limitée
10 avril 2001
Français
Original: anglais

Reprise de la session d'organisation pour 2001

3 et 4 mai 2001

Point 4 de l'ordre du jour

Élections, présentation de candidatures et confirmation des candidatures

Élection de 11 membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/ Fonds des Nations Unies pour la population

Note du Secrétaire général

Additif

1. Le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population se compose de 36 membres, élus de manière à tenir dûment compte d'une répartition géographique équitable et d'autres facteurs pertinents afin que la participation soit la plus efficace et la plus large possible.

2. Conformément à la résolution 48/162 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1993, le Conseil doit élire, à la reprise de sa session d'organisation pour 2001, 11 membres du Conseil d'administration parmi les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour un mandat de trois ans commençant le 1er janvier 2002, afin de pourvoir les postes qui deviendront vacants le 31 décembre 2001, à l'expiration du mandat des membres suivants : Bélarus, Canada, Cuba, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Guatemala, Inde, Italie, Kirghizistan, Nouvelle-Zélande et Ukraine.

3. Les 11 membres seront élus sur la base suivante :

Un membre parmi les États d'Afrique;

Deux membres parmi les États d'Asie;

Deux membres parmi les États d'Europe orientale;

Deux membres parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Quatre membres parmi les États d'Europe occidentale et autres États;

4. La composition actuelle du Conseil d'administration est indiquée dans l'annexe ci-jointe.

Annexe

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population

(36 membres; mandat de trois ans)

Composition en 2001

Huit sièges pour les États d'Afrique

Djibouti (2003), Égypte (2002), Éthiopie* (2001), Gabon (2003), République démocratique du Congo (2003), Mauritanie (2003), Mozambique (2003), Togo (2002)

Sept sièges pour les États d'Asie

Chine (2003), Inde* (2001), Indonésie (2002), Iran (République islamique d') (2003), Kirghizistan* (2001), Philippines (2003), Viet Nam (2002)

Quatre sièges pour les États d'Europe orientale

Bélarus* (2001), Bulgarie (2003), Fédération de Russie (2002), Ukraine* (2001)

Cinq sièges pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Brésil (2002), Cuba* (2001), Équateur (2003), Guatemala* (2001), Honduras (2002)

Douze sièges pour les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne (2003), Belgique (2002), Canada* (2001), Danemark (2002), États-Unis d'Amérique* (2001), Finlande (2003), France (2003), Italie* (2001), Japon (2002), Norvège (2003), Nouvelle-Zélande* (2001), Pays-Bas (2002)

* Membre dont le mandat arrive à expiration.